



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

85^e séance plénière

Mercredi 14 avril 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

En l'absence du Président, M. Zarif (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 21 de l'ordre du jour

La place des diamants dans le financement des conflits

Lettre de l'Afrique du Sud transmettant le rapport final sur le système de certification du Processus de Kimberley (A/58/623)

Projet de résolution (A/58/L.59)

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) :
Je viens présenter à l'Assemblée générale le rapport sur le système de certification du Processus de Kimberley, dont elle est saisie à la présente séance.

La date du 31 décembre 2003 a marqué la fin du mandat de l'Afrique du Sud à la présidence du système de certification du Processus de Kimberley. Nous avons eu le grand honneur de transmettre la présidence au Canada le 1^{er} janvier 2004. Nous félicitons le Canada pour la diligence et la minutie avec lesquelles il a dirigé le Processus de Kimberley jusqu'à présent.

Il est de fait important que la présidence revienne au Canada, grand producteur de diamants. Cela montre que la question des diamants du sang n'est pas une question uniquement africaine. Bien au contraire, c'est

une question qui touche tous les pays qui, de par le monde, produisent, traitent les diamants ou en font le commerce. Ce n'est qu'avec l'adhésion de tous les acteurs de l'industrie du diamant que l'on pourra garantir l'intégrité de tout système visant à combattre le commerce des diamants du sang.

C'est la raison pour laquelle il faut se féliciter de ce que le Processus de Kimberley bénéficie d'un soutien aussi large et de la participation de tous les grands centres qui produisent, traitent les diamants ou en font le commerce. Nous devons continuer à encourager la participation de tous les acteurs pertinents au Processus de Kimberley, de sorte que l'on puisse s'assurer qu'il couvre l'intégralité des activités commerciales liées aux diamants.

Au cours de l'année écoulée, d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du système de certification du Processus de Kimberley. Le résultat de la plénière qui s'est tenue à Sun City, en Afrique du Sud est très important; elle a débouché sur un accord sur les mécanismes de surveillance et de contrôle du système de certification du Processus de Kimberley. Les mécanismes demeurent volontaires, mais l'attachement des parties au Processus de Kimberley est tel qu'on s'attend à ce que tous les Gouvernements coopèrent pleinement en autorisant des contrôles là où des anomalies ont été détectées.

Une nouvelle mission d'examen en République centrafricaine a été menée à bon terme, à la satisfaction

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

de toutes les parties concernées, et nous sommes convaincus que la mission d'examen prévue en République du Congo contribuera à remédier aux anomalies constatées dans ses chiffres relatifs à l'exportation de diamants et permettra de voir comment améliorer l'efficacité des systèmes de contrôle.

Nous accepterons toute offre émanant des parties au Processus de Kimberley en vue d'accueillir des visites d'examen, car celles-ci ne peuvent que construire et renforcer la confiance dans le système. L'Afrique du Sud pense également que, comme les statistiques se fondent sur le système de certification du Processus de Kimberley, l'analyse de ces statistiques contribuera à étayer le système et à mieux cerner les problèmes potentiels.

Nous voudrions également remercier la communauté des organisations non gouvernementales qui a veillé à ce que cette question soit maintenue à l'étude et à ce que ce système croît en efficacité. Elles ont été des partenaires essentiels dans le cadre de cette initiative et nous sommes certains que le système continuera de bénéficier de leur appui. Le regard critique qu'elles portent constamment sur l'évolution de la situation est un élément essentiel dans le système de certification du Processus de Kimberley.

L'Afrique du Sud tient également à rendre hommage à l'industrie du diamant, et plus particulièrement au Conseil mondial du diamant, pour l'appui qu'ils ont fourni au système de certification du Processus de Kimberley et pour leur forte participation à ses réunions. Leurs activités sont au cœur du système et leur appui est fondamental. Leur succès commercial est important pour un certain nombre de participants, et l'Afrique du Sud, en sa qualité de président, a toujours pu compter sur leur participation constructive.

Enfin, tous nos membres n'ignorent pas que la lutte contre l'exploitation des diamants du sang est loin d'être terminée. Nous devons préserver l'intégrité du système de certification du Processus de Kimberley et continuer d'appliquer ses dispositions. L'expérience que nous avons acquise dans la mise en œuvre du système semble indiquer que nous aurons besoin, le cas échéant, d'élargir le système. À cet égard, il importe de garantir le succès des mécanismes d'examen, tout comme il importe de mettre au point une base de données statistiques capable de fournir une image précise des flux mondiaux de diamants bruts.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Canada, qui va présenter le projet de résolution A/58/L.59.

M. Rock (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Kumalo non seulement pour le rapport qu'il a présenté aujourd'hui, mais également pour le travail extraordinaire que l'Afrique du Sud a accompli à la présidence du système de certification du Processus de Kimberley.

J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter le projet de résolution, qui reflète le travail accompli jusqu'à ce jour, et je suis très heureux de voir qu'il bénéficie d'un large consensus. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que, depuis la rédaction du document, de nouveaux pays ont accepté de se porter coauteur du projet de résolution. Les nouveaux coauteurs sont l'Angola, le Botswana, le Burkina Faso, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la Croatie, l'Islande, l'Indonésie, l'Italie, la Lettonie, le Lesotho, la Lituanie, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la République démocratique du Congo, la République de Moldova, la Sierra Leone, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Ukraine et le Zimbabwe.

C'est un grand honneur pour le Canada d'assurer la présidence de cet important Processus pour 2004. Le présent débat et le projet de résolution que nous allons adopter sont très importants de par le puissant message qu'ils transmettent. En réaffirmant son appui aux décisions et mesures prises, l'Assemblée générale renforcera la détermination des participants au Processus de Kimberley pour ce qui est de la pleine application de son système de certification. À notre avis, il est nécessaire de l'appliquer pleinement et dans le long terme, afin de s'assurer que le lien entre les diamants du sang et les conflits armés est une fois pour toutes rompu.

Grâce au Processus de Kimberley, nous avons accompli d'importants progrès dans la lutte contre le commerce des diamants du sang. À l'issue d'une réunion très fructueuse à Sun City, en Afrique du Sud, en octobre, les dimensions définitives du système de certification du Processus de Kimberley ont été négociées. Quarante-sept participants, y compris la Communauté européenne, appliquent actuellement le système, qui couvre une grande partie du commerce mondial du diamant. Nous avons des contacts réguliers avec un certain nombre de participants potentiels, afin

de promouvoir la plus large participation possible au système.

Il ne fait aucun doute que le Processus de Kimberley a un impact réel. Il est désormais bien entendu que les Gouvernements, l'industrie et la société civile veulent et comptent que le commerce mondial des diamants bruts s'opère de façon ouverte et transparente et sur des marchés légitimes. Pour prouver leur attachement à ces principes, des participants se sont employés à saisir des cargaisons de diamants bruts non munies du certificat du Processus de Kimberley et à poursuivre les trafiquants.

Mais le plus important est la contribution positive qu'apporte le Processus de Kimberley aux pays qui ont souffert des effets dévastateurs des diamants du sang. Depuis la mise en œuvre du régime de certification, une plus grande quantité de diamants sont exportés conformément aux mécanismes de contrôle officiels mis en place par les gouvernements. En Sierra Leone, par exemple, depuis que ce pays participe audit régime, la valeur des exportations officielles de diamants a augmenté de quelque 200 %, passant de 26 millions de dollars en 2001 à 76 millions de dollars en 2003, alors qu'en République démocratique du Congo, ces chiffres ont augmenté de quelque 70 %, de 395 millions de dollars en 2002 à 642 millions de dollars en 2003. Dans ces deux pays, les autorités ont déclaré, clairement et publiquement, que cela était attribuable au Processus de Kimberley.

(l'orateur poursuit en français)

Le projet de résolution soumis pour adoption vise à rompre le lien entre le commerce illicite des diamants bruts et les conflits armés, de façon à aider aux efforts pour prévenir et régler les conflits. Or, le Processus de Kimberley apporte une contribution fondamentale à cet égard et, à ce titre, il incombe que l'Assemblée générale lui accorde son plein soutien. C'est pourquoi nous nous réjouissons, une fois de plus cette année, de l'adhésion pleine et entière des membres à ce document.

(l'orateur reprend en anglais)

Le système de certification du Processus de Kimberley joue un rôle crucial dans la mise en œuvre actuelle d'accords de paix fragiles en Angola, en République démocratique du Congo, au Libéria et en Sierra Leone, en empêchant que des « empêcheurs de tourner en rond » potentiels disposent de ressources.

Lorsque la mise en œuvre de ces accords sera bien entamée, le Processus de Kimberley continuera à jouer un rôle important dans la prévention de conflits ultérieurs.

Les participants s'attachent désormais à poursuivre les efforts engagés, sur des assises solides, résultat du rôle de supervision joué par l'Afrique du Sud pendant sa présidence, et d'une collaboration étroite avec l'industrie du diamant et la société civile. Cette année, dans le cadre du Processus de Kimberley, le défi – en l'occurrence la mise en œuvre – consiste à surveiller efficacement le respect du régime de certification et à recueillir des données à ce sujet.

Ainsi qu'il est mentionné dans le projet de résolution, à la réunion plénière du Processus de Kimberley tenue en octobre dernier à Sun City (Afrique du Sud), les participants ont approuvé un mécanisme d'examen par les pairs s'articulant autour de trois grands axes : premièrement, la présentation de rapports annuels sur le progrès de la mise en œuvre au niveau national; deuxièmement, des visites d'examen dans tous les pays participants, avec leur assentiment; et troisièmement, le déploiement de missions d'examen lorsque, selon des informations dignes de foi, il est permis de conclure à l'existence de violations graves.

(l'orateur poursuit en français)

En qualité de Président, le Canada est fermement décidé à donner suite à cette décision importante. C'est ainsi que la première de ces visites d'examen a eu lieu les 27 et 28 mars 2004 dans les Émirats arabes unis. Par ailleurs, nous nous sommes très heureux que près de la moitié des pays participants se disent disposés à faire l'objet d'une visite d'examen, sur une base volontaire, et nous sommes convaincus que d'autres pays en feront autant prochainement.

(l'orateur reprend en anglais)

Le projet de résolution porte également sur un autre aspect important du Processus de Kimberley, à savoir la communication de renseignements par les participants. L'analyse des données sur la production, l'importation et l'exportation des diamants bruts est en effet essentielle pour relever les irrégularités susceptibles d'indiquer l'entrée possible des diamants du sang dans les marchés légitimes. Toutefois, la collecte de renseignements fiables et comparables en provenance d'un large éventail de pays producteurs et importateurs présente bien entendu des difficultés

considérables. Des progrès importants ont cependant été réalisés au cours des derniers mois, de sorte que les pays participants et observateurs peuvent désormais consulter, sur le site Web du Processus de Kimberley, des données sur la plupart des pays concernés. Et pour assurer la mise en œuvre effective de certification, il faut désormais analyser régulièrement ces renseignements.

Il y a quelque quatre ans de cela, les États Membres se sont réunis dans cette enceinte et ont souscrit à l'élaboration de mesures efficaces pour rompre le lien entre les conflits armés et les diamants du sang. Comme en témoigne le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous pouvons maintenant nous féliciter d'avoir à notre disposition le Système de certification du Processus de Kimberley, outil essentiel qui non seulement répond à cet objectif crucial formulé par la communauté internationale, mais sert aussi à promouvoir la sécurité humaine, en empêchant que le commerce illicite des diamants n'alimente d'autres conflits à l'avenir.

M. Siv (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de parrainer le projet de résolution sur le rôle des diamants du sang.

Nous recherchons une solution au problème des diamants du sang depuis que l'on a pris conscience de leurs répercussions horriblement destructrices à la fin des années 90. Nous avons travaillé avec acharnement avec d'autres gouvernements, avec l'industrie du diamant et avec les organisations des droits de l'homme pour mettre en place un système d'échanges contrôlé des diamants bruts. Nous cherchons à faire cesser le flux des diamants du sang tout en évitant de nuire à l'industrie légitime du diamant.

Nous avons constaté des progrès manifestes en la matière. En novembre 2003, 36 pays, ainsi que la Communauté européenne, se sont engagés en faveur du Système de certification du Processus de Kimberley pour les diamants bruts. Au niveau national, chaque État participant au Processus de Kimberley a mis en place une législation afin de réaliser les engagements pris à l'égard dudit Processus. Aux États-Unis, le Congrès a rédigé et adopté le « Clean Diamond Trade Act » (loi sur le commerce licite des diamants) et le Président George W. Bush l'a signée en l'espace de trois mois à peine – ce qui est d'une rapidité inhabituelle dans le système des États-Unis.

Un an plus tard, le Système de certification du Processus de Kimberley est en place et fonctionne. Nous savons qu'il est efficace car les livraisons de diamants bruts entre les participants au Processus de Kimberley sont systématiquement passées au peigne fin et certains participants ont saisi des livraisons qui sont arrivées dans leurs pays en violation du Processus de Kimberley.

Plus révélateur encore peut-être est le fait qu'un représentant d'une organisation non gouvernementale qui suivait de près le Processus a indiqué que deux anciens négociants en diamants du sang qu'il avait rencontrés se sont énervés lorsqu'il a mentionné le Processus de Kimberley, se plaignant amèrement qu'il les avait ruinés.

Les participants ont été fort actifs au cours de l'année écoulée, améliorant et perfectionnant le système. Nous nous sommes assurés que nous avons répondu aux exigences minimums du Processus de Kimberley; nous avons convenu d'un système d'examen par les pairs; et nous avons organisé des visites collégiales dans deux pays participants, et beaucoup d'autres sont prévus. Nous comptons désormais 48 participants, y compris la Communauté européenne, et notre système inclut la grande majorité des producteurs, négociants et consommateurs de diamants bruts du monde.

Mon gouvernement est fier de son rôle de chef de file dans le Processus – un rôle que le Congrès a appuyé de manière explicite et répétée. Nous reconnaissons que ce système n'aurait jamais vu le jour sans la direction d'un certain nombre de participants clés, notamment les États africains producteurs. En fait, la liste des gouvernements qui ont joué un rôle de chef de file est aussi longue que la liste des participants, car si chaque participant ne fait pas montre d'une volonté déterminée, ce système ne fonctionnera pas.

Nous remercions tout particulièrement l'Afrique du Sud, qui a présidé le Processus de Kimberley avec beaucoup d'efficacité et qui a fait du système une réalité; le Canada, Président en exercice, qui fait un travail remarquable pour diriger ce processus dans ses premiers pas; et la Russie, qui assumera la prochaine présidence. Je reconnais également l'important travail de la Commission européenne pour faire avancer le Processus.

Enfin, le Processus de Kimberley n'aurait jamais atteint un tel niveau sans la participation et le soutien actifs de l'industrie du diamant et des organisations non gouvernementales intéressées. Elles ont fourni un éclairage inestimable sur ce qu'il convient de faire pour mettre un terme au fléau des diamants du sang.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Cette année l'Assemblée générale examine à nouveau la question du rôle des diamants dans les conflits et réaffirme la nécessité de poursuivre l'action internationale collective, sous les auspices de l'ONU, pour examiner les causes profondes des conflits sous tous leurs aspects, particulièrement en Afrique, où les conflits armés sont de longue date associés au commerce illicite des diamants, et dans le cadre plus général de la question de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans un certain nombre de pays africains.

Dans ce contexte, notre débat d'aujourd'hui permet de procéder à l'examen nécessaire de l'évolution de l'action internationale incarnée par le Système de certification du Processus de Kimberley, ainsi que des manifestations les plus graves de conflits en Afrique. Notre délégation a pris note du rapport présenté par le précédent Président du Processus de Kimberley, le Gouvernement sud-africain, qui souligne que le Processus de Kimberley est un exemple intéressant du concept de partenariat entre les gouvernements concernés, les sociétés qui exploitent et commercialisent les diamants et les organisations intéressées de la société civile, tous ces acteurs œuvrant de concert en faveur du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale, avec le soutien de l'ONU représentée par l'Assemblée générale. L'Organisation mondiale du commerce coopère également à cette entreprise en accordant des dérogations aux États qui participent au Système de certification; cette démarche réaffirme que tous les différents membres de la communauté internationale doivent assumer la responsabilité commune de préserver la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous voudrions indiquer combien il est important que l'Assemblée générale encourage la participation au Système de certification par l'adoption d'une résolution chaque année.

Nous espérons que lors de la prochaine étape, des mesures supplémentaires seront prises pour étendre la participation au Processus de Kimberley et que l'attention nécessaire sera accordée à l'amélioration

des capacités techniques en Afrique, pour garantir un contrôle plus strict de l'exploitation et du commerce des diamants afin de veiller à ce que ces activités soient compatibles avec le Système de certification et de soutenir la redistribution des revenus pour réaliser le développement et parvenir à la paix et à la sécurité, sans empêcher pour autant le commerce légitime du diamant en général.

La réussite du Système de certification et sa capacité à éliminer le recours aux diamants illicite pour financer les conflits armés sont liées à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité pour permettre un contrôle plus strict des activités minières dans les pays qui sont en proie à un conflit interne ou pour prendre les premières mesures pour rétablir la paix. Des critères clairs sont nécessaires pour nous permettre de décider, en temps opportun, de la levée des embargos du Conseil de sécurité sur l'exportation des diamants des pays africains sortant d'un conflit, afin que les revenus des diamants originaires de ces pays renforcent la capacité des gouvernements de transition ou des gouvernements élus à financer en partie les projets et programmes de reconstruction et de relèvement, à créer des emplois et à appuyer le budget de l'État. Le modèle adopté par le Conseil de sécurité dans le cas de la Sierra Leone est un exemple de la coordination qui est nécessaire entre le Conseil et le Processus de Kimberley pour appuyer de manière complète la consolidation de la paix.

Notre délégation se déclare tout à fait satisfaite des efforts déployés par l'Afrique du Sud en faveur du Processus de Kimberley et pour mobiliser l'appui international tout au long de sa présidence du Système de certification en 2003. Nous comptons également que le Processus enregistrera d'importants succès sous la direction du Gouvernement canadien en 2004.

La délégation égyptienne appuiera le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie.

Mme Pulido Santana (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Les effets néfastes du trafic des diamants bruts sur la persistance des conflits armés sont de plus en plus évidentes. Depuis que l'ONU a commencé à s'intéresser à cette question, des progrès importants ont été enregistrés dans la lutte contre la commercialisation illégale des diamants. Parmi eux, sans aucun doute, les plus importants ont été la création du Processus de Kimberley et, plus récemment, la mise en œuvre du Système de certification, auquel participe le Venezuela.

Ce Système de certification est un mécanisme extrêmement précieux et approprié pour déceler et empêcher le commerce des diamants dans les zones de conflit, et, en fin de compte, il a un effet direct sur la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

La délégation de la République bolivarienne du Venezuela voudrait exprimer ses remerciements pour le travail remarquable effectué par le Gouvernement sud-africain à la tête du Processus de Kimberley; en tant que Président du Processus, l'Afrique du Sud a, de manière appropriée, facilité le travail de mise en œuvre du Système de certification au cours des 12 premiers mois suivant son entrée en vigueur. Nous sommes persuadés que la présidence canadienne du Processus, cette année, préservera et renforcera les résultats obtenus jusqu'à présent. Le Canada peut compter sur la collaboration du Venezuela dans la poursuite des efforts pour atteindre les objectifs du Processus de Kimberley et de son Système de certification.

La délégation de République bolivarienne du Venezuela estime qu'il est important que l'Assemblée générale examine la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cette question est pertinente, non seulement en raison de sa nature intrinsèque, mais aussi et avant tout parce qu'elle s'intègre dans une vision de prévention et de règlement des conflits. Nous sommes conscients des conséquences néfastes du commerce des diamants dans les zones de conflit, dans la mesure où ce commerce est une source de financement des conflits, facilite l'acquisition et la prolifération des armes et, dans le même temps, réduit les possibilités de croissance et de développement économique et social, perpétuant ainsi le cercle vicieux des conflits. Partant de cette perspective holistique de prévention et de règlement des conflits, une gestion appropriée du problème contribuera sans nul doute au maintien et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Le Venezuela préconise un concept élargi et global de la paix qui permette de s'attaquer aux causes et facteurs, quels qu'ils soient, ayant une incidence sur la fomentation et le développement des conflits et qui, en même temps, implique la détermination de tous les États d'œuvrer à l'instauration de conditions économiques et sociales en vue d'éliminer ces causes. Notre pays est résolu à s'acquitter de toutes ses obligations en tant que membre de la communauté internationale et à se conformer aux résolutions du

Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il n'épargne aucun effort pour collaborer avec les dispositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à les respecter. Notre participation au Système de certification du Processus de Kimberley reflète cette conception et cet engagement.

De fait, le Venezuela prend part au Système de certification du Processus de Kimberley depuis le 1er février 2003, et le Gouvernement vénézuélien a pris, cette année-là, des mesures pour appliquer efficacement ce Système grâce à la publication d'un certificat consignait le fait que telle cargaison de diamants bruts est expédiée conformément aux dispositions du Système de certification du Processus de Kimberley.

Toutefois, l'importance du Système de certification du Processus de Kimberley n'est pas seulement de nature politique mais elle est aussi socioéconomique, vu les bénéfices que la promotion du commerce légitime de diamants peut générer en favorisant les conditions propices à stimuler le développement socioéconomique de nombreux pays et notamment la création d'emplois. De même, la bonne application du Système de certification aura des effets importants sur l'économie des pays participants, car il constitue un mécanisme approprié pour mettre fin à la contrebande et à la fraude douanière.

À mesure que davantage de pays participeront au Système, son application produira de meilleurs résultats. À cet égard, et en tant qu'auteur du projet de résolution A/58/L.59, nous invitons les pays qui n'y prennent pas encore part à se joindre aux efforts en cours. L'entrée en vigueur de ce mécanisme et les progrès enregistrés dans son application nous montrent que les objectifs visés peuvent être atteints quand les pays partagent les mêmes intérêts et quand il y a une coopération et une volonté politique véritables. Qui plus est, il est possible d'avancer dans la recherche du bien-être social et économique de nos peuples. C'est pourquoi nous lançons donc de nouveau notre appel aux États Membres qui ne participent pas encore au Système de certification pour qu'ils y adhèrent et contribuent au renforcement du Système de certification du Processus de Kimberley.

M. Dube (Botswana) (*parle en anglais*) : Le Botswana se félicite du rapport sur le Système de certification du Processus de Kimberley, présenté au

Président de l'Assemblée générale par le Président sortant, l'Afrique du Sud, en application de la résolution 57/302 du 15 avril 2003 (A/58/623). La dite résolution a prié le Président du Processus de Kimberley de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur la mise en œuvre du Processus.

Je tiens à rendre hommage à l'Afrique du Sud pour le travail excellent qu'elle a accompli en nous guidant tout au long des négociations très difficiles dans le cadre du Processus de Kimberley. Je tiens également à féliciter le Canada et à lui souhaiter la bienvenue à l'occasion de son accession à la présidence du Processus.

Le rapport montre les progrès remarquables enregistrés par le Système de certification ces deux dernières années. Premièrement, le Système de certification est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003 comme prévu. Les États participants avaient jusqu'en mai 2003 pour traduire dans les faits la pleine application des normes minimales requises par le Système de certification du Processus de Kimberley. Au 31 octobre 2003, 44 États et une organisation régionale – la Communauté européenne – ont été déclarés participants au Système de certification. De nombreux autres pays ont depuis exprimé le désir d'y adhérer. Encore plus remarquable est le fait que les participants ont finalement adopté une recommandation qui prévoit la création d'un mécanisme d'examen par les pairs permettant de surveiller l'application du Système.

Le Système de certification du Processus de Kimberley s'est donc, à bien des égards, acquitté du mandat que lui ont confié le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale : créer un système qui débarrasserait le commerce légitime des diamants bruts du trafic infâme des diamants du sang qui est largement responsable de tant de misère humaine dans certains conflits africains.

L'entrée en vigueur du Système de certification du Processus de Kimberley lance aux États Membres de l'ONU le défi majeur de respecter pleinement le Système, qu'ils soient producteurs ou fabricants de diamants ou consommateurs. Il confie également à l'industrie du diamant, par le biais du Conseil mondial du diamant, de l'Association internationale des fabricants de diamants et autres organismes commerciaux, la lourde charge d'informer leurs membres et leurs clients sur le Système de certification

du Processus de Kimberley. Après tout, lors des négociations, l'industrie du diamant a entrepris les actions suivantes : premièrement, l'application d'un code de conduite pour empêcher l'achat et la vente des diamants du sang; deuxièmement, la mise en œuvre d'un système de garanties en vertu duquel toutes les factures établies pour la vente de diamants ou de bijoux de diamants contiennent l'assurance écrite que les diamants ne sont pas issus des zones de conflit; et troisièmement, la diffusion auprès des employés d'informations sur les principes régissant l'industrie et les réglementations nationales concernant la vente des diamants.

Les consommateurs et les groupes de pression suivent de près la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley. La crédibilité et l'efficacité du Processus dépendent fortement du fait que l'industrie du diamant sera tenue responsable des engagements pris de mettre fin au trafic des diamants illicites. Nous, en tant que gouvernements, devons donc rester vigilants dans son application.

En tant que l'un des hôtes du Processus de Kimberley et du fait de sa forte dépendance vis-à-vis de l'industrie du diamant, le Botswana reste pleinement attaché au Processus de Kimberley. Nous avons mis à exécution le Système dès le 1^{er} janvier 2003. Nous avons continué de perfectionner notre système de contrôle interne des diamants bruts, qui consiste notamment à compiler et à soumettre les statistiques relatives aux diamants du Botswana, conformément au Système de certification. Récemment, en témoignage de l'intérêt qu'il porte au Système, le Botswana a invité une mission d'examen par les pairs à vérifier les systèmes en place. Cet examen devrait avoir lieu en mai ou juin de cette année.

Le Botswana s'est porté coauteur du projet de résolution (A/58/L.59) dont nous sommes saisis, parallèlement au rapport sur le Système de certification du Processus de Kimberley. Nous souhaitons rendre hommage au Canada, nouveau Président du Processus, qui a su diriger avec brio l'élaboration du projet de résolution. Nous prions instamment l'Assemblée générale de l'adopter par acclamation.

M. Constantino (Angola) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux de participer à cet important débat consacré au point 21 de l'ordre du jour, intitulé « La place des diamants dans le

financement des conflits ». Nous félicitons le Canada de son élection à la présidence du Processus de Kimberley pour l'année 2004. Nous adressons également nos félicitations à l'Afrique du Sud pour l'excellent travail qu'elle a accompli et pour la formidable contribution qu'elle a apportée au Processus de Kimberley sous sa présidence. Bien évidemment, nous adhérons pleinement à la recommandation dont il est fait mention dans le rapport (A/58/623) que l'Afrique du Sud a présenté à l'Assemblée générale.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Canada, Président en exercice du Processus de Kimberley.

Cela fait longtemps que l'on s'efforce de régler le problème des diamants de la guerre. Les ministres des mines de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont convenu, en 2000 au Cap, en Afrique du Sud, qu'une intervention internationale s'imposait pour que le problème des diamants de la guerre ne nuise pas au commerce légal des diamants qui occupe une place décisive dans l'économie de ces pays. Un forum technique sur les problèmes posés par les diamants de la guerre s'est ensuite réuni à Kimberley, et une série de réunions techniques a débouché, en septembre 2002, sur une rencontre ministérielle au cours de laquelle les principaux pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants ont émis des recommandations sur la question des diamants de la guerre.

Nous pensons que l'Assemblée générale, notamment en raison de l'adoption des résolutions 55/56 et 56/263, a un rôle crucial à jouer dans la prévention et le règlement des conflits armés en brisant le lien entre le trafic illicite des diamants bruts et les conflits armés.

Comme l'indique l'Afrique du Sud dans son rapport à l'Assemblée générale, le Processus de Kimberley continue de bénéficier d'un appui étendu et croissant. Il réunit à présent l'ensemble des grands pays qui produisent, vendent et travaillent les diamants. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley montrent ce que la communauté internationale est capable de faire face aux problèmes qui suscitent une grave préoccupation internationale, comme le commerce illicite des diamants. Il est à espérer que l'ONU continuera d'appuyer la mise en œuvre du

Processus de Kimberley, dans la mesure où cela contribue à l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au trafic des diamants de la guerre.

Depuis le commencement, l'Angola joue un rôle important dans la lutte internationale contre le trafic mondial des diamants de la guerre, qui a des répercussions dévastatrices sur la paix et la sécurité humaine dans plusieurs pays africains, y compris l'Angola. Par ailleurs, mon pays veille aussi à ce que les décisions relatives aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité en la matière soient véritablement mises en application. C'est pourquoi nous attendons avec grand intérêt l'adoption unanime du projet de résolution (A/58/L.59) dont nous sommes saisis. Nous continuerons de faire tout notre possible pour que la question des diamants de la guerre soit traitée de façon globale à travers la mise en œuvre du Système de certification international.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 3208 (XXIX) en date du 11 octobre 1974, je donne à présent la parole à l'Observateur de la Communauté européenne.

M. Carro Castrillo (Communauté européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Les pays adhérents – Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie; les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie; les pays du Processus de stabilisation et d'association, également candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-république yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; et l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, s'associent à la présente déclaration.

La nécessité d'empêcher le trafic des diamants bruts d'alimenter les conflits armés fait désormais partie à juste titre des questions régulièrement examinées par l'Assemblée. La vente de diamants bruts par des mouvements rebelles contribue à entretenir certains des terribles conflits qui ravagent des régions entières de l'Afrique depuis une dizaine d'années. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se sont tous deux penchés sur ce problème dans le passé, permettant ainsi de convaincre la communauté internationale, et en particulier les pays qui produisent

et travaillent les diamants, de même que l'industrie mondiale du diamant, d'adopter des mesures concrètes afin d'endiguer le flux des diamants de la guerre. Cela a surtout offert un appui essentiel au Processus de Kimberley.

À la présente session de l'Assemblée générale, c'est probablement la première fois que nous pouvons dire avec confiance que le Processus de Kimberley n'est plus seulement un processus : il a donné naissance au Système de certification du Processus de Kimberley, qui fonctionne depuis maintenant une année entière. Au cours de cette année, le Système de certification du Processus de Kimberley a trouvé des réponses à la plupart des questions restées en suspens à la suite de l'adoption de la Déclaration d'Interlaken, en novembre 2002.

Ainsi, le Processus de Kimberley a trouvé un moyen efficace de vérifier l'aptitude des candidats au Système de certification à honorer leurs obligations, avec la création d'un Comité sur la participation. Cela garantit le respect des normes minimales du Système par les nouveaux participants lors de leur admission, tout en permettant la plus large participation possible au Système, tel que préconisé dans la résolution (résolution 57/302) adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale.

En outre, avec l'accord sur le dispositif d'évaluation par les pairs adopté lors de l'assemblée plénière de Sun City l'année dernière, le Processus de Kimberley a réussi à concevoir des dispositions de surveillance efficaces et complètes. Si elles sont mises en œuvre correctement, ces dispositions permettront de garantir le respect par tous les participants des dispositions du Système de certification du Processus de Kimberley. L'Union européenne a la conviction que cette surveillance est capitale si l'on veut éliminer toute lacune de nature à permettre la pénétration de diamants illicites sur le marché légal des diamants.

Nous tenons à féliciter vivement l'Afrique du Sud d'avoir dirigé le Processus de Kimberley au cours de cette première phase décisive. En tant que Président du Processus, l'Afrique du Sud a su allier fermeté et sens du consensus, ce qui était nécessaire pour galvaniser une coalition variée de gouvernements, de représentants de cette industrie et d'organisations non gouvernementales derrière un objectif commun. L'Union européenne souhaite également exprimer ses

remerciements au Canada, qui a repris la tâche difficile de la présidence du Processus de Kimberley en 2004.

Le Système de certification du Processus de Kimberley, renforcé par des dispositions élargies de surveillance par les pairs, représente maintenant un instrument viable appuyé par un effort remarquable à l'échelon national – et, dans notre cas, à l'échelon européen – en vue de donner effet à ses dispositions. Néanmoins, le Processus de Kimberley continue manifestement d'avoir besoin de l'appui énergique de l'ONU.

Nous devons nous garder de tout sentiment de complaisance au sujet de la mise en place du Système de certification du Processus de Kimberley. Cette année, l'une des principales tâches, dans le cadre du Système, consistera à mettre en œuvre efficacement le système d'évaluation par les pairs convenu l'année dernière. La Communauté européenne, en tant que présidente du Groupe de travail sur la surveillance du Processus de Kimberley, travaillera en étroite collaboration avec la présidence canadienne et avec les autres participants à mettre sur pied un programme d'évaluation aussi complet et efficace que possible. Le Système devra peut-être aussi faire face à des situations particulières dans lesquelles ses dispositions ne seront pas mises en œuvre comme elles le devraient. Il devra traiter ces situations de façon équitable mais décisive. L'appui énergique apporté au Système par l'ONU lui donnera à la fois l'autorité et la responsabilité de le faire.

Je voudrais faire une dernière observation. Beaucoup des guerres que le Système de certification du Processus de Kimberley visait à priver de leurs sources de financement se sont maintenant apaisées. Mais l'Union européenne est convaincue qu'en tant qu'instrument de prévention des conflits, le Système reste essentiel. L'adoption de ce projet de résolution (A/58/L.59) enverra fermement le message que la communauté internationale ne compte pas oublier le risque potentiel que représentent les diamants dans le maintien des conflits.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.59, intitulé « Le rôle des diamants dans les conflits : rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés

afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

J'informe l'Assemblée que depuis la présentation du projet de résolution par le Canada, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Bulgarie, Estonie, Guyana et Lituanie.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/58/L.59?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/290).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 21 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 5.